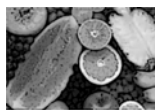


Fiche n°17



SOUTIEN DES PRIX DES FRUITS ET LÉGUMES EXPORTÉS

Bénéficiaires

Les maraîchers et arboriculteurs de Nouvelle-Calédonie.

Montant

Les montants des aides diffèrent d'un produit à un autre et se déclinent ainsi :

- Letchis : 120 F/kg pour les produits issus de la province Sud – 140 F/kg pour ceux issus des provinces Nord et Îles Loyauté ;
- Aubergines : 35 F/kg ;
- Pastèques : 20 F/kg ;
- Limes : maximum de 50 F/kg.

Seuls les produits de qualité « export » achetés et exportés sont pris en compte dans le calcul.

Le versement de l'aide se fait par l'intermédiaire de l'exportateur au vu des documents douaniers, lettres de transport et présentation d'un bilan technique et financier pour chaque opération.

Conditions

Les producteurs signent un contrat avec l'exportateur et s'engagent à en respecter toutes les clauses.

Service gestionnaire

ERPA

5, avenue Paul Doumer – Centre Ville

BP 3596

98846 Nouméa Cedex

Tel : 26 09 60 - Fax : 24 12 52

Courriel : eerpa@offratel.nc